



MENTIONS LEGALES

Le présent site internet est édité par le Groupement d'intérêt public Agence des systèmes d'information partagés de santé (ASIP Santé, l'agence française de la santé numérique), dont la convention constitutive a été approuvée par arrêté du 8 septembre 2009, modifiée en dernier lieu par l'arrêté du 18 septembre 2013, dont le siège social est situé au 9, rue Georges Pitard - 75015 PARIS et dont le numéro de SIRET est : 187 512 751 00020 et le numéro de téléphone est : 01 58 45 32 50.

Le directeur de la publication est Monsieur Michel GAGNEUX, en qualité de directeur du GIP ASIP Santé.

Le présent site est hébergé par BT Services, SA au capital de 3 482 040 Euros, dont le siège social est situé Tour Ariane - 5, Place de la Pyramide 92088 La Défense Cedex, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 408 023 398, et le numéro de téléphone est : 01-78-41-20-00 (standard).

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Mise à jour le 01/10/2017

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES PRÉSENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET EN CONSERVER UNE COPIE.

L'ACCES, LA NAVIGATION, OU L'UTILISATION DU PORTAIL VAUT ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS.

Cette version des Conditions remplace toutes les versions antérieures.

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Dans le cadre des présentes, les termes suivants ont la signification qui leur est donnée au présent article :

« **Administrateur technique** » : toute personne travaillant pour le compte de l'ASIP Santé qui assure la supervision du fonctionnement du Portail, et notamment la gestion des comptes des gestionnaires et l'élaboration des indicateurs de fonctionnement du Portail.

« **Conditions** » : les présentes conditions générales d'utilisation, applicables aux Utilisateurs.

« **CPS** » : toute carte de la famille des cartes de professionnel de santé, cartes d'identité professionnelle électronique.

« **Déclarant** » : toute personne professionnel de santé, professionnel des secteurs sanitaire et médico-social, industriel fabriquant ou exploitant un produit ou grand public, patient et/ou usager d'un produit ou d'une structure, ou toute autre personne, souhaitant s'informer sur les événements indésirables sanitaires, naviguant sur le Portail ou utilisant les fonctionnalités de déclaration du Portail. Le Déclarant peut être soumis par un texte législatif ou réglementaire à une obligation de déclaration ou bien peut déclarer l'événement de façon spontanée.

« **Déclaration** » ou « **Signalement** » : action réalisée par un Déclarant ayant pour objet la fourniture des informations relatives à un événement sanitaire indésirable ou à un incident de sécurité des systèmes d'information.

« **Destinataire** » : toute structure ayant pour mission, dans le cadre d'un système de vigilances, de veille ou de surveillance réglementé, de recueillir la Déclaration. Ces structures sont listées à l'article 3.5 « Destinataires ».

« **Évaluateur** » : toute personne chargée de traiter la déclaration au sein et pour le compte d'une structure Destinataire.

« **Gestionnaire** » ou « **Administrateur** » : toute personne chargée par un Destinataire de gérer les comptes des Évaluateurs.

« **Portail** » : le site Internet dénommé portail de signalement des événements sanitaires indésirables créé par l'article D. 1413-58 du code de la santé publique, accessible à l'adresse Signalement-sante.gouv.fr, y compris ses web services.

« **Utilisateur** » : tout Déclarant, Évaluateur ou Gestionnaire.

ARTICLE 2. OBJET

Les présentes Conditions ont pour objet de déterminer les conditions d'utilisation par l'Utilisateur du Portail.

Le Portail a pour objectif de faciliter et de promouvoir le recueil des Déclarations d'événements sanitaires indésirables dans le cadre des systèmes de vigilances, veille et surveillance sanitaires réglementés, dont la liste est rappelée à l'article 3 des présentes.

ARTICLE 3. FONCTIONNEMENT DU PORTAIL

3.1 Prérequis: acceptation des présentes Conditions

L'accès, la navigation, ou l'utilisation du Portail vaut acceptation des présentes Conditions. Le dépôt d'une déclaration ainsi que la création et l'utilisation d'un compte personnel sont subordonnés à l'acceptation expresse par l'Utilisateur des présentes Conditions.

Ces Conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par l'ASIP Santé, notamment pour prendre en compte les modifications techniques du Portail ou pour être mises en conformité avec la législation applicable.

Toute utilisation du Portail postérieure à la publication des Conditions modifiées vaut acceptation des dites Conditions.

3.2 Modalités d'accès au Portail

L'accès des Utilisateurs au Portail s'effectue selon deux modalités :

Accès non authentifié : tout Utilisateur peut accéder au Portail et déposer une Déclaration sur le Portail, sans création de compte ni authentification, sous réserve du respect des présentes Conditions, ainsi que de la législation et de la réglementation applicables.

Accès authentifié : les Déclarants équipés d'une CPS peuvent, s'ils le souhaitent, créer un espace personnel sécurisé qui leur permet :

- de consulter l'historique de leurs propres Déclarations (sans conservation du contenu détaillé) ;
- de disposer d'un mode brouillon pour la saisie d'une Déclaration, leur permettant de compléter en plusieurs fois leur Déclaration avant envoi ;
- de gérer leur compte et notamment leurs coordonnées.

Les Evaluateurs disposent d'un espace personnel sécurisé qui leur permet :

- de consulter un tableau de bord des Déclarations reçues ;
- d'exporter les Déclarations ;
- d'accuser réception des Déclarations (« acquittement ») ;
- de gérer leur compte et notamment leurs coordonnées, préférences de notification (fréquence d'envoi des courriers de notification et de relance).

Les Gestionnaires disposent d'un espace personnel sécurisé qui leur permet de créer, modifier ou de supprimer les comptes des Evaluateurs ainsi que de gérer leurs niveaux d'habilitations.

3.3 Périmètre

Les systèmes de vigilances, veille et surveillance sanitaires réglementés pour lesquels la Déclaration des effets ou événements indésirables peut s'effectuer au moyen de formulaires via le Portail sont ceux listés par l'arrêté fixant la liste des systèmes de vigilances, veille et surveillance sanitaires réglementés pour lesquels la déclaration des effets ou événements indésirables peut s'effectuer au moyen du « Portail de signalement des événements sanitaires indésirables », à savoir :

- Addictovigilance,
- Biovigilance,
- Cosmétovigilance,
- Événements indésirables graves associés aux soins,
- Événements significatifs de radioprotection,
- Hémovigilance,
- Vigilance alimentaire (nutrivigilance),
- Matérovigilance,
- Infections associées aux soins,
- Pharmacovigilance,
- Pharmacovigilance vétérinaire (effets indésirables des médicaments vétérinaires sur l'être humain),
- Réactovigilance,
- Toxicovigilance,
- Vigilance exercée sur les produits de santé mentionnés aux 18° et 19° de l'article L. 5311-1 du code de la santé publique,
- Vigilance des produits de tatouage,
- Vigilance relative à l'assistance médicale à la procréation (AMP vigilance),

- Phytopharmacovigilance (effets indésirables des produits phytopharmaceutiques sur l'être humain).

Des formulaires spécifiques permettent de recueillir:

- les Déclarations d'événements sanitaires indésirables ne relevant pas d'un système de vigilances, de veille ou de surveillance réglementé et relevant de la compétence des agences régionales de santé;
- les Déclarations d'incidents graves de sécurité des systèmes d'information mentionnés à l'article L.1111-8-2 du code de la santé publique et relevant de la compétence des agences régionales de santé.

Le Portail ne se substitue pas aux systèmes d'information permettant les déclarations et dont sont dotés certains systèmes de vigilances sanitaires. Lorsque la vigilance identifiée par le Portail dispose d'un outil de télé-déclaration pour le type de Déclarant, le Portail redirige le Déclarant vers cet outil.

3.4 Processus de Déclaration

Le Portail permet à tout Déclarant de choisir l'évènement ou l'incident pour lequel il souhaite déposer une Déclaration ou d'être orienté de façon personnalisée vers le formulaire le plus adapté à la nature de sa Déclaration.

Les informations à fournir par le Déclarant pour remplir et déposer sa Déclaration sont fixées conformément aux dispositions législatives et réglementaires des systèmes de vigilances, veille et surveillance sanitaires.

Conformément à l'article D. 1413-58 du code de la santé publique, lorsqu'une Déclaration est effectuée au moyen du Portail, le Déclarant est réputé avoir satisfait aux obligations de déclaration d'événements sanitaires indésirables résultant des dispositions du code de la santé publique et figurant sur la liste figurant à l'article 3.3.

Conformément à l'article 1 de l'arrêté relatif aux modalités de signalement et de traitement des incidents graves de sécurité des systèmes d'information, lorsqu'une Déclaration est effectuée au moyen du Portail, le Déclarant est réputé avoir satisfait à l'obligation de déclaration des incidents graves de sécurité des systèmes d'information résultant des dispositions de l'article L.1111-8-2 du code de la santé publique.

3.5 Destinataires

Les Déclarations sont transmises par le Portail aux Evaluateurs, au sein des structures Destinataires chargées du traitement des Déclarations. Ces structures sont :

- les agences sanitaires visées aux articles L. 1313-1, L. 1413-1, L. 1418-1 et L. 5311-1 du code de la santé publique, à savoir l'agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), l'agence nationale de santé publique (ANSP), l'agence de la biomédecine (ABM), l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;
- les Agences régionales de santé (ARS) ;
- les organismes composant le réseau régional de vigilances et d'appui, aux termes de l'article L. 1435-12 du code de la santé publique;
- l'ASIP Santé, pour les seules Déclarations des incidents de sécurité des systèmes d'information.

Les Evaluateurs sont automatiquement notifiés du dépôt d'une Déclaration relevant de leur compétence.

3.6 Information suite à la Déclaration

Le Déclarant ayant effectué une Déclaration est informé de la qualité des évaluateurs qui ont été identifiés pour traiter celle-ci. Il reçoit un accusé de transmission de sa Déclaration précisant le type de vigilance, la date et le numéro de Déclaration, ainsi que la ou les structures auxquelles la Déclaration a été transmise.

Le Déclarant disposant d'un compte sur le Portail peut à tout moment consulter la liste des Déclarations qu'il a effectuées durant les douze derniers mois.

3.7 Support

L'Utilisateur peut consulter une page « Besoin d'aide » recensant les principales questions rencontrées.

ARTICLE 4. OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

4.1 Responsabilité de l'Utilisateur

L'utilisation du Portail implique l'engagement par l'Utilisateur de respecter les présentes Conditions.

L'Utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte ou tenter de porter atteinte à l'intégrité, au fonctionnement ou à la sécurité du système d'information à la base du fonctionnement du Portail.

ni mise en demeure, de suspendre unilatéralement, temporairement ou définitivement le compte de l'Utilisateur à l'origine du manquement.

4.2 Obligations des Déclarants

Le Déclarant est responsable du contenu de sa Déclaration et notamment de l'exactitude, la complétude et la qualité des informations qu'il y saisit.

Il s'engage notamment à ne pas inclure dans sa Déclaration de contenus contrevenant à l'ordre public ou aux bonnes mœurs et notamment de contenus à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, pornographique, pédophile, violent, haineux, sexiste, xénophobe, discriminatoire, faisant l'apologie des crimes contre l'humanité ou incitant à la violence, au fanatisme, au crime, au suicide, aux atteinte à la dignité humaine, à la haine en raison de la religion, de la race, de l'ethnie, du genre ou de l'orientation sexuelle.

Le Déclarant s'engage également à ne pas inclure dans sa Déclaration de contenus portant atteinte aux droits de l'ASIP Santé ou aux droits de tiers, et notamment aux droits de propriété intellectuelle, tels que les droits d'auteur, de marques ou de brevets, ou aux droits de la personnalité, tels que le droit à la vie privée, à l'image ou encore à l'honneur ou à la dignité.

Le Portail ne conservant pas de copie des Déclarations, qui sont directement transmises à leurs Destinataires, il appartient au Déclarant de conserver une copie des Déclarations.

Il est rappelé au Déclarant que le fait de saisir sciemment dans une Déclaration une fausse information est passible de poursuites judiciaires.

4.3 Obligations des Evalueurs

L'Evaluateur est responsable du traitement des Déclarations qui lui sont notifiées.

L'Evaluateur doit traiter les Déclarations dans le respect de la réglementation applicable au système de vigilances, de veille ou de surveillance réglementé concerné par la Déclaration. L'Evaluateur s'engage à avoir pris connaissance de cette réglementation ainsi que, le cas échéant, des règles et procédures additionnelles imposées par la structure pour le compte de laquelle il agit. L'Evaluateur s'engage notamment à traiter toute Déclaration dans les délais prévus par les normes suscitées, ainsi qu'à transmettre toute Déclaration aux personnes compétentes au regard des normes suscitées, listées à l'article 3.5 « Destinataires ».

L'Evaluateur traite les données à caractère personnel conformément aux formalités effectuées auprès de la CNIL par la structure à laquelle il appartient ou à la documentation établie par celle-ci. L'Evaluateur est tenu de respecter les droits des personnes mentionnés au chapitre V de la même loi, notamment le droit des personnes concernées à l'information préalable sur les traitements réalisés sur leurs données.

Le Destinataire est responsable de la confidentialité et de la sécurité des Déclarations qu'il reçoit et traite et s'engage notamment à mettre en œuvre des mesures de sécurité organisationnelles et techniques adaptées à la sensibilité des données contenues dans la Déclaration.

Le Portail ne conservant pas de copie des Déclarations une fois transmises à leurs Destinataires, il appartient au Destinataire d'assurer la conservation des Déclarations reçues.

4.4 Obligations des Gestionnaires

Le Gestionnaire est chargé de la gestion des comptes :

- des Evalueurs de la structure à laquelle il appartient, par la création et la suppression des comptes, ainsi que la gestion des habilitations des comptes des Evalueurs, selon le périmètre de responsabilité de ces derniers ;
- des Gestionnaires locaux qui sont dans son périmètre de responsabilité.

Le Gestionnaire est responsable de la fiabilité des données et moyens d'authentification des Evalueurs dont ils gèrent le compte. Le Gestionnaire est responsable du respect des règles de gestion des comptes et notamment :

- de vérifier que l'identité de la personne pour laquelle il crée un compte correspond à celle qui reçoit les moyens d'authentification associés ;
- de s'assurer que la personne pour laquelle il crée un compte est habilitée à recevoir les Déclarations.

Les comptes des Gestionnaires sont gérés par les Administrateurs techniques de l'ASIP Santé, depuis son réseau privé.

4.5 Moyens d'authentification

L'Utilisateur qui détient un compte sur le Portail est responsable de la préservation de la sécurité et de la confidentialité de ses moyens d'authentification personnels (CPS, mots de passe et identifiants).

L'Utilisateur qui aurait connaissance d'un risque lié à l'utilisation de ses moyens d'authentification s'engage à en informer sans délai l'ASIP Santé, afin que celle-ci puisse prendre toute mesure nécessaire, et notamment le blocage de l'accès à son compte personnel jusqu'à délivrance de nouveaux moyens d'authentification.

ARTICLE 5. OBLIGATIONS DE L'ASIP SANTE

L'ASIP Santé met tout en œuvre pour assurer un fonctionnement régulier et une disponibilité permanente du Portail. Le Portail est néanmoins mis à disposition des Utilisateurs « en l'état », sans garantie de l'absence d'erreurs, de périodes d'indisponibilité, de failles ou de défauts.

L'ASIP Santé ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable :

- de toute interruption ou restriction d'accès au Portail à tout moment, du fait d'opérations de maintenance, de mises à niveau ou de modification de tout ou partie du Portail ;
- des éventuels préjudices indirects qui seraient subis par l'Utilisateur ;
- de tout préjudice subi par un Utilisateur ou un tiers qui résulterait d'une utilisation du Portail par l'Utilisateur ou par ce tiers non conforme aux présentes Conditions ;
- de tout manquement à ses obligations prévues aux présentes Conditions qui serait dû ou trouverait son origine dans un cas fortuit ou un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. Sont également considérés comme des cas de force majeure les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'ASIP Santé, ainsi que le blocage et/ou les dysfonctionnements des réseaux de télécommunications, d'électricité ou informatiques dès lors que ces dysfonctionnements n'ont pas pour origine les moyens techniques mis en œuvre par l'ASIP Santé et ne relèvent pas de sa responsabilité.

ARTICLE 6. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

6.1 Traitement de données à caractère personnel réalisé par le Portail

Les finalités du Portail fixées par l'article D. 1413-58 du code de la santé publique impliquent le traitement par le Portail de données à caractère personnel au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ce traitement a été autorisé par l'arrêté relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Portail de signalement des événements sanitaires indésirables » après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Les formulaires de Déclaration nécessitent la saisie de données à caractère personnel concernant les Déclarants ainsi que, le cas échéant, les personnes concernées par l'événement indésirable sanitaire signalé via la Déclaration. La saisie dans les formulaires s'appuie dans certains cas sur une fonctionnalité d'aide à la saisie, via des annuaires ou référentiels tiers.

Ces données contenues dans les formulaires ne sont pas conservées par le Portail. Les formulaires sont transmis aux structures Destinataires, chargées du traitement et de la conservation des Déclarations, listées à l'article 3.5 « Destinataires ».

Les données à caractère personnel contenues dans les comptes personnels des Utilisateurs sont conservées par le Portail aux seules fins de gestion par l'Utilisateur de son compte et le cas échéant, de ses brouillons de future Déclaration et de suivi des Déclarations antérieures.

Le Portail collecte également de façon automatique des données liées à la navigation des Utilisateurs et à l'utilisation du Portail.

En tant qu'éditeur du Portail, l'ASIP Santé traite les données à caractère personnel conservées par le Portail aux seules fins de gestion du fonctionnement du Portail, ainsi que de la mise en œuvre des mesures de sécurité destinées à garantir la confidentialité et l'intégrité de la conservation, de la sauvegarde et des transmissions de données à caractère personnel enregistrées via le Portail.

En tant que Destinataire des Déclarations des incidents graves de sécurité des systèmes d'information résultant des dispositions de l'article L.1111-8-2 du code de la santé publique, l'ASIP Santé traite certaines données à caractère personnel, dans les conditions prévues par l'arrêté relatif aux modalités de signalement et de traitement des incidents graves de sécurité des systèmes d'information. Pour plus d'informations, l'Utilisateur est invité à consulter : <https://cyberveille-sante.gouv.fr/mentions-legales>.

6.2 Droits des personnes

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Utilisateur est informé qu'il dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel le concernant ainsi que d'un droit de rectification et de suppression des dites informations.

Le droit d'opposition prévu à l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 suscitée ne s'applique pas au traitement décrit par le présent article.

- par courrier postal, à l'adresse suivante : GIP ASIP Santé (Correspondant Informatique et Libertés) 9, rue Georges Pitard - 75015 PARIS
- par messagerie électronique, à l'adresse suivante : cil.asipsante@sante.gouv.fr

Le cas échéant, l'ASIP Santé transmettra la demande de l'Utilisateur aux Destinataires des Déclarations en mesure de la traiter.

6.3 Cookies

L'Utilisateur est informé que lors de ses visites sur le Portail, un cookie peut automatiquement s'installer sur ou être lu depuis son poste de travail. Un cookie est un élément qui ne permet pas d'identifier l'Utilisateur mais sert à enregistrer des informations relatives à la navigation de celui-ci sur le Portail.

Le Portail utilise principalement des cookies 'techniques', notamment afin de gérer les sessions ainsi que de garantir et maintenir la sécurité et l'intégrité du Portail. Dans ce cadre, le Portail utilise également un outil de reconnaissance des utilisateurs humains par rapport aux robots, dit 'CAPTCHA', qui utilise pour ce faire des informations d'identification.

Si l'Utilisateur souhaite s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, il est possible de le faire en configurant son navigateur. Pour plus d'informations, l'Utilisateur est invité à écrire à l'adresse suivante : cil.asipsante@sante.gouv.fr

ARTICLE 7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ASIP Santé accorde à chaque Utilisateur, à titre personnel, non-exclusif et gratuit un droit d'utilisation du Portail, pour les seules fins d'une utilisation conforme aux finalités de celui-ci telles que prévues par la réglementation, pour son usage propre et dans le strict cadre des opérations autorisées aux termes des présentes.

La structure générale, ainsi que les logiciels, textes, images animées ou fixes, sons et tout autre élément composant le site sont la propriété exclusive de l'ASIP Santé ou du Ministère chargé de la Santé. En particulier, le logo du Ministère chargé de la Santé, le logo de l'ASIP Santé, ainsi que les logos et marques des partenaires de l'ASIP Santé figurant sur le site sont protégés. Toute représentation, reproduction et exploitation totale ou partielle du site ou de ses éléments, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse de l'ASIP Santé ou, le cas échéant de ses partenaires précités, est interdite et constituerait une contrefaçon au sens des articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Les bases de données figurant sur le Portail sont protégées par les dispositions des articles L. 341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Les contenus du Portail, à l'exception des marques et logos et des contenus grevés de droits de propriété intellectuelle de tiers ou contenant des données à caractère personnels, sont des informations publiques librement et gratuitement réutilisables dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration, formalisées dans les conditions générales de réutilisation des informations publiques ou dans le respect des conditions générales de réutilisation des informations publiques. Si vous souhaitez réutiliser des contenus présents sur le Portail, nous vous remercions de bien vouloir contacter l'ASIP Santé.

ARTICLE 8. CONVENTION DE PREUVE

La loi n°2000-230 du 13 mars 2000 admet la preuve écrite sous forme électronique au même titre que l'écrit sur support papier (article 1366 du code civil).

Afin de prévenir d'éventuelles contestations sur la valeur probante des Déclarations dématérialisées transmises via le Portail au regard des exigences fixées par la loi précitée, les Utilisateurs s'engagent, en acceptant les présentes Conditions, à ne pas contester leur force probante sur le fondement de leur nature électronique. L'Utilisateur reconnaît la même valeur probante aux Déclarations qu'aux déclarations établies sur support papier.

L'acceptation par l'Utilisateur des présentes Conditions a pour conséquence la conclusion d'une convention de preuve au sens de l'article 1368 du code civil.

ARTICLE 9. DISPOSITIONS GENERALES

9.1 Création de liens

La mise en place de liens vers le présent site n'est conditionnée à aucun accord préalable sous réserve de ne pas utiliser la technique du lien profond, c'est-à-dire que les pages du site ne doivent pas être imbriquées à l'intérieur des pages d'un autre site, mais visibles par l'ouverture d'une fenêtre indépendante.

Cette autorisation ne s'applique en aucun cas aux sites internet diffusant des informations à caractère raciste, pornographique, sexiste, xénophobe, polémique ou pouvant, d'une façon générale, porter atteinte à la sensibilité du plus grand nombre.

9.2 Avertissements

Malgré tout le soin apporté par nos équipes éditoriales et techniques à la rédaction et la mise en ligne des documents, des erreurs typographiques ou des inexactitudes techniques ne peuvent être exclues. L'ASIP Santé se réserve le droit de les corriger à tout moment des qu'elles sont portées à sa connaissance.

Les informations et les documents contenus sur le site sont susceptibles de faire l'objet de mises à jour à tout moment. Notamment, elles peuvent faire l'objet de mises à jour entre le moment de leur téléchargement par le visiteur et celui où il en prend connaissance.

9.3 Liens externes

Des liens vers d'autres sites, privés ou officiels, français ou étrangers, peuvent être proposés. Leur présence ne saurait engager l'ASIP Santé quant à leur contenu et ne vise qu'à permettre au visiteur de trouver plus facilement d'autres ressources documentaires sur le sujet consulté. Le contenu des pages, diffusé à titre purement informatif, ne saurait donc engager la responsabilité de l'ASIP Santé.

9.4 Loi applicable et tribunaux compétents

Les présentes Conditions sont régies par la loi française. Tout litige résultant de leur application relèvera de la compétence des tribunaux français.



Ministère chargé
de la Santé

[CGU](#)

[Besoin d'aide](#)

[Accès évaluateurs](#)